

ALSACE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BAS-RHIN



crèche familiale

PAYS DE SAVERNE

Dépistage des troubles visuels

Madame Meyer

orthoptiste de P.M.I.

interviendra

le lundi 25 et mardi 26 octobre 2021

ce dépistage concerne les enfants nés en 2020 et 2019

Information aux parents

Déroulement d'un examen de dépistage :

- Examen de l'acuité visuelle (images présentées à 2,5m),
- Recherche d'une déviation visuelle (strabisme)
- Evaluation de la vision stéréoscopique (relief)
- Recherche d'une amétropie (hypermétropie – myopie – astigmatisme)

Ce dépistage réfractif est fait à 1m de distance à l'aide de l'analyseur de vision binoculaire 2WIN, qui ressemble à un appareil photo. En cas de trop forte luminosité, l'examen n'est pas possible.

Attention: le dépistage visuel n'est pas et ne remplace pas un examen ophtalmologique. Il ne permet pas de vérifier la correction optique des enfants déjà porteurs de lunettes.